

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Auxerre, le 24 juin 2021

MADAME, MONSIEUR LE PRESIDENT
COMMUNAUTE D'AGGLO DE L'AUXERROIS
2 TER rue Faillot
BP 58
89010 AUXERRE CEDEX

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé à la diligence de
l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre suivant :
POLLUTIONS ACCIDENTELLES

COMMUNAUTE D'AGGLO DE L'AUXERROIS

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00119000		Prélevé le : lundi 21 juin 2021 à 11h29
Unité de gestion	0202	COMMUNAUTE D'AGGLO DE L'AUXERROIS	par : JULIE VEZIANO
Installation	UDI 000539	IRANCY	Type visite : AUD1
Point de surveillance	P 0000000539	CENTRE IRANCY	Type d'eau: T
Localisation exacte	MAIRIE/AGENCE POSTALE		Motif : POLLUTIONS ACCIDENTELLES
Commune	IRANCY		

Analyse laboratoire

Résultats

Limites de qualité		Références de qualité	
inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type del'analyse : NO3 Code SISE de l'analyse : 00118467 Référence laboratoire : LSE2106-49759

Résultats

Limites de qualité		Références de qualité	
inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Nitrates (en NO3)	62 mg/L		50,00		
-------------------	---------	--	-------	--	--

Direction de la Santé Publique
Unité Territoriale Santé
Environnement de l'Yonne

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00119000)

La teneur en nitrates est toujours supérieure à la limite de qualité fixée à 50mg/l. L'eau reste interdite à la consommation pour les femmes enceintes et les nourrissons de moins de 6 mois.

P/Le préfet,
L'ingénieur d'études sanitaires,



Bruno BARDOS